

AVIS PUBLIC

« ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION » sur le premier projet de résolution numéro 2022-02-028 autorisant la demande de PPCMOI numéro 2022-001

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de résolution :

1. Adoption du projet de résolution

Lors d'une séance tenue le 8 février 2022, le conseil a adopté, en vertu du *Règlement numéro 2021-390 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), le premier projet de résolution numéro 2022-02-028 autorisant la demande de PPCMOI numéro 2022-001 relative au 250, rue Saint-Joseph (lot 6061728).

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, suite à cette adoption, une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de résolution et de permettre aux personnes et organismes de s'exprimer sur le projet. Cette assemblée publique de consultation aura lieu le 8 mars 2022, à 18 h 30, au centre communautaire situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger, à Sainte-Martine.

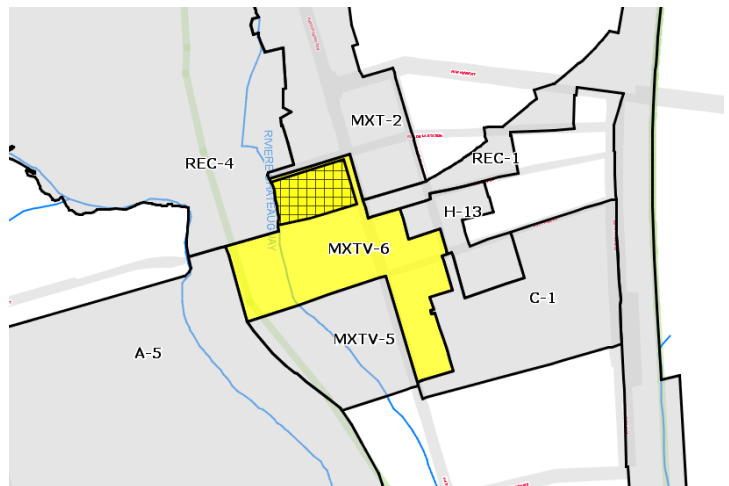
De plus, tel que prévu par l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 16 juillet 2021, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent faire parvenir leurs commentaires du 23 février 2022 au 8 mars 2022 à 16h30 à la Municipalité comme suit :

Madame Marie-Pier Godin
Secrétaire à la direction générale, à la mairie
et au greffe
3, rue des Copains
Sainte-Martine QC J0S 1V0
Courriel : mariepier.godin@sainte-martine.ca

3. Objet de la résolution

Le premier projet de résolution numéro 2022-02-028 a pour objet de permettre l'agrandissement et la transformation du 250, rue Saint-Joseph et, plus spécifiquement, de :

- a) Permettre la construction de 17 logements ;
- b) Permettre 3 étages ;
- c) Permettre des logements au rez-de-chaussée d'un bâtiment mixte.



Le projet de résolution no 2022-02-028 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ce PPCMOI affecte la zone MxtV-6 et les zones contiguës sont A-5, C-1, H-13, Mxt-2, MxtV-5 et REC-1 et REC-4. L'illustration de ces zones est jointe au présent avis. Le plan de zonage peut être consulté sur le site internet de la municipalité.

Donné à Sainte-Martine, ce 23 février 2022

Daniel LeBlanc
Directeur général et secrétaire-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC RELATIF À LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-028
AUTORISANT LA DEMANDE DE PPCMOI NUMÉRO 2022-001**

Je, Daniel LeBlanc, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Martine, certifie par la présente que, tel que prévu au Règlement numéro 2019-337 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Sainte-Martine adopté le 12 février 2019 par le conseil municipal, j'ai publié et affiché le présent avis sur le site Web de la municipalité et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville de Sainte-Martine en date du 23 février 2022.

Daniel LeBlanc
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Date